

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE COMPTE RENDU D'ACTIVITES - SAISON 2025/2026

La commission du statut de l'arbitrage s'est réunie à 3 reprises au cours de la saison 2025/2026. À cela, s'ajoutent de nombreux échanges de mails entre les membres de la commission.

Le 25 septembre 2025, la commission a traité 2 dossiers de changement de club et constaté que 34 clubs évoluant en district sont en infraction avec le statut de l'arbitrage.

Le 16 mars 2026, la commission constate que 24 clubs évoluant en district sont en infraction avec le statut de l'arbitrage au 28 février 2026.

Le 22 juin 2026, la commission s'est réunie pour dresser la liste définitive des clubs évoluant en district en infraction avec le statut de l'arbitrage.

En 1^{ère} saison 16 clubs (-3).

En 2^{ème} saison 6 clubs (=).

En 3^{ème} saison 3 clubs (+1).

En 4^{ème} saison 5 clubs (+1).

A ceux-ci, s'ajoutent 4 clubs du district évoluant en ligue mis en infraction par la commission régionale du statut de l'arbitrage.

Le nombre de clubs ayant droit aux mutés supplémentaires est de 14.

La commission insiste sur la nécessité pour les clubs de prendre connaissance de toutes les informations concernant la situation des arbitres sur Footclubs ou sur le site du district afin de pouvoir intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent effectuer le nombre de matchs requis.

La commission rappelle que les matchs amicaux ne sont pas pris en compte dans le nombre de matchs gérés par les arbitres.

La commission reste à disposition des clubs qui désirent obtenir des renseignements et rappelle que le statut fédéral est sur le site du district (rubrique documents utiles).

Remerciements aux membres de la commission pour leur investissement.

Le Président.
Jean-Claude DAGBERT

Le Secrétaire.
Patrick QUENIART